

L'hon. Warren Allmand (solliciteur général): Non. Le député m'a mal compris.

* * *

LA GENDARMERIE ROYALE

LA CONSULTATION AU SUJET DE L'OCTROI D'UN VISA À M. GRESKO—DEMANDE D'EXPLICATIONS

M. Otto Jelinek (High Park-Humber Valley): J'ai une question à poser au premier ministre, monsieur l'Orateur. La semaine dernière, le premier ministre a déclaré à la Chambre qu'il consultait toujours la GRC. Je suppose qu'il énonçait là la politique du gouvernement. Or, il y a quelque temps, la GRC a conseillé au gouvernement de ne pas laisser entrer au Canada l'agent soviétique du KGB, Alexander Gresko. Malgré cela, on l'a laissé venir maintes fois. Le premier ministre nous expliquera-t-il pourquoi cette attitude ne correspond pas aux déclarations que fait le gouvernement à propos des recommandations de la GRC?

Le très hon. P. E. Trudeau (premier ministre): La question est assez compliquée. Ainsi, la GRC ne me dit pas qui je dois ou je ne dois pas recevoir dans mon cabinet; elle ne me dit pas non plus à quelles personnes je dois ou je ne dois pas accorder de visa. Ce ne sont pas là des questions qui sont soumises au premier ministre. Ce que j'ai dit dans ma réponse à la Chambre, c'est que le ministre des Affaires extérieures et la GRC connaissaient l'identité de la personne en question et qu'ils ont pris leurs responsabilités. La question ne m'était pas adressée, mais, ainsi que l'a déclaré, je crois, le secrétaire d'État aux Affaires extérieures ou un autre ministre en son absence, le rôle de la police est de donner son avis sur de telles questions. Le rôle d'un ministère, surtout le mien, est d'être attentif à ce que dit la police. Le député doit certes reconnaître que chacun des ministères doit prendre ses propres décisions en se fondant sur son propre jugement et sur ses politiques, et qu'après avoir écouté les conseils de la police nous devons tous décider ce que nous devons faire dans les circonstances.

* * *

LES AFFAIRES EXTÉRIEURES

LA QUESTION DE L'OCTROI DE VISAS À M. GRESKO

M. Otto Jelinek (High Park-Humber Valley): Je vais adresser ma question supplémentaire au secrétaire d'État aux Affaires extérieures. La Chambre ne sera probablement pas en session au début de janvier quand se dérouleront à Montréal les entretiens des organisateurs des Jeux olympiques en vue d'examiner, entre autres choses, les mesures de sécurité à prendre au cours des Jeux de 1976.

Questions orales

Le ministre peut-il nous assurer aujourd'hui qu'on n'accordera plus de visa à des agents du KGB, et en particulier à M. Gresko, qui a l'intention de venir à nouveau au Canada, étant donné ses activités d'espionnage et conformément aux recommandations de la GRC au sujet de son exclusion?

L'hon. Allan J. MacEachen (secrétaire d'État aux Affaires extérieures): Je ne suis pas en mesure de prendre quelque engagement que ce soit aujourd'hui en ce qui concerne l'accueil réservé à une demande de visa. La question est hypothétique. Aucune démarche n'a été entreprise, à ma connaissance, à propos d'une demande de visa en janvier. Si une telle demande est présentée, on s'en occupera en temps voulu.

* * *

LES FINANCES

LA DÉFINITION DE LA «JUSTE VALEUR MARCHANDE» DU GAZ NATUREL—LES ENGAGEMENTS CONTRACTÉS ENVERS LA COLOMBIE-BRITANNIQUE

M. Stuart Leggatt (New Westminster): Le ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources étant absent, puis-je poser une question au premier ministre? Elle fait suite à la demande du gouvernement de la Colombie-Britannique de préciser le sens de l'expression «juste valeur marchande» qui figure au n° 9 des voies et moyens. Puisque les compagnies qui cherchent du gaz naturel ont annoncé qu'elles mettraient fin à toute leur activité dans cette province si elles ne recevaient pas de réponse, le premier ministre pourrait-il nous dire s'il est en mesure de préciser comment il faut entendre la juste valeur marchande du gaz naturel en Colombie-Britannique et, le cas échéant, si ce renseignement a été communiqué au gouvernement de la Colombie-Britannique?

Le très hon. P. E. Trudeau (premier ministre): Je dois informer le député que cette question relève du ministère des Finances. Je sais que le ministre a discuté de cette question avec ses collègues, mais je ne saurais dire pour le moment si le renseignement demandé a été transmis à la province.

M. Leggatt: Le premier ministre de la Colombie-Britannique a déclaré que le ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources lui avait promis ou assuré que la juste valeur marchande serait établie en fonction du prix actuel du gaz naturel. S'il s'agit d'une promesse, le premier ministre nous dirait-il si le ministre des Finances et le ministre de l'Énergie en ont tenu compte lorsqu'ils ont examiné cette question?

M. Trudeau: Si le premier ministre dit vrai lorsqu'il assure que cette promesse lui a été faite, sans doute les deux ministres en ont-ils tenu compte.